

# Conditions générales

## Définitions :

Le présent document définit les conditions dans lesquelles Happy Studio est lié à la personne physique ou morale avec qui il traite, désignée dans les présentes sous le terme : « locataire ».

Seul celui-ci est lié avec Happy Studio, excluant tout recours par d'autres personnes physiques ou morales. Les clauses contraires figurant sur un document émanant du locataire sont nulles et non opposables.

Les parties conviennent que les données sous formes électroniques et les renseignements conservés seront admis comme preuves des opérations effectuées entre les parties.

## Réservations et annulation :

Les prix des locations sont indiqués en Euro HTVA et sont disponibles sur le site internet [www.happystudio.be](http://www.happystudio.be)

Les réservations sont effectives uniquement lorsque le paiement de l'acompte a été réceptionné par Happy Studio.

Le locataire en tant que personne physique ou morale versera par virement à l'entreprise Happy Studio, un acompte de 50% du montant total et ce dès la signature du contrat.

Le solde sera à régler le jour de la prestation pour la personne physique, une facture sera établie le jour même.

Le solde sera à régler par virement dans un délais de 10 jours pour la personne morale à partir de la date de facture de solde établie à la fin de la location.

Le locataire a le droit d'annuler sa location jusqu'à 7 jours avant la date de location. L'acompte sera restitué, passé ce délai, la totalité de l'acompte versé sera encaissé.

## Horaires :

Les horaires de location sont 24h.

L'horaire de début de location signifie l'arrivée du locataire et l'horaire de fin de location signifie le départ du locataire.

## Domages, dégâts, vols :

En cas de dommages ou de dégâts dans les locaux d'Happy Studio occasionné par le locataire, celui-ci devra s'acquitter des frais de remises en état dans un délai de 10 jours.

En cas de vols, Happy Studio ne pourra être tenu responsable.

## Cession -Sous Location :

Le locataire ne peut en aucun cas céder à un tiers les droits de location qu'il a obtenu auprès d'Happy Studio.

## Comportement :

Le locataire s'engage à laisser tout employé d'Happy Studio à circuler, si besoin est, dans ses locaux pendant la durée de la location.

Happy Studio se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement et sans préavis, ni indemnité toute activité dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec Happy Studio ou qui serait contraire aux bonnes mœurs ou encore risquerait de troubler l'ordre public.

L'ordre, la sécurité et la propreté des locaux sont de la responsabilité du locataire. Il est tenu de respecter toutes les lois, règlements liés à la sécurité des personnes ou à la tranquillité publique. Happy Studio se réserve le droit de ne pas louer son studio, sans avoir à se justifier.

Happy Studio se réserve le droit de ne pas louer son studio, sans avoir à se justifier.

## Boissons et restauration :

Toutes les boissons consommées lors d'un événement festif doivent obligatoirement passer par le brasseur d'Happy Studio ou par le traiteur de l'événement. Les agences et les photographes sont autorisés à venir avec leurs boissons et leurs collations durant leur séance de travail.

## Capacités max des salles :

Loft 20 personnes, Atelier 150 personnes, chalet 75 personnes.

## Non-fumeur :

Happy Studio est non-fumeur sauf sur la court couverte à l'extérieur.

## Assurances :

Happy Studio n'assure en rien le locataire.

Le locataire doit s'assurer auprès de la compagnie de son choix pour couvrir sa responsabilité civile et les éventuels dommages causés aux tiers. Le locataire doit prouver qu'il est assuré avant l'événement.

En cas de détérioration du matériel d'Happy Studio, le locataire devra rembourser le matériel d'Happy Studio en fonction de la valeur acheté neuf en remplacement.

Le locataire sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi du matériel d'Happy Studio.

Happy Studio ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou du fait de toute personne étrangère au studio, ainsi que des pannes de matériels ou de tout incident, pouvant empêcher la location ou les prises de vues à la date réservée. Tous les espaces sont sous vidéos surveillances, celles-ci pourront servir si besoin pour déterminer la cause d'éventuels dégâts.

## Objets trouvés et déchets :

Happy Studio s'autorise à détruire tous éléments laissés dans ses locaux dans un délai d'un mois à partir du dernier jour de location.

Tout déchet/poubelle laissé sur place par le locataire fera l'objet d'une facturation au poids du tout-venant.

## Evènementiel :

Ci-dessous, les dispositions supplémentaires pour le locataire lors d'un événement.

Le locataire doit avoir impérativement quitter les lieux pour 3h du matin. 2h, on diminue la musique, 2h15, on la coupe.

Tout dépassement sera facturé 150€/h.

Toute bagarre entrainera l'arrêt immédiat des festivités.

Le locataire ne peut en aucun cas, organiser un événement public chez Happy Studio, seuls les événements privés sont autorisés.

Le volume sonore doit respecter les limites établies par la loi et devra obligatoirement être fortement réduit à minuit. Toute amende pour dépassement du volume sera à la charge du locataire. Toute situation/débordement entrainant des complications d'exploitations pour Happy Studio pourra être retenue à la charge du locataire.

**Litiges :** Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et /ou à l'exécution des présentes conditions générales de location sera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Liège.